



Direction Technique Nationale

Note de synthèse

Objet : Rappel des prérogatives de coaching en compétition

Date : 23 avril 2026

1. Contexte réglementaire

A la suite de nombreuses **sollicitations** de la part de joueurs, d'éducateurs et d'entraîneurs, la FFPJP a souhaité **clarifier et rappeler les prérogatives d'encadrement et de coaching sur les compétitions fédérales**. La présente note synthétise les règles applicables au **coaching en compétition**, conformément à l'**Article 32** (Prérogatives des diplômés d'Initiateurs, BF1, BF2 et BF3) et l'**Article 36** (l'encadrant d'équipe, nommé communément coach) présent dans la **section V - encadrement technique** du **Règlement Administratif et Sportif** de la FFPJP. Elle précise **qui peut coacher et sur quelles compétitions**, afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire, et répond aux questions suivantes :

Qui ?	Qui peut coacher ? Auprès de qui ?
Quoi ?	Quelles obligations réglementaires fédérales ?
Comment ?	Quel mode d'intervention ? Dans quel cadre ?
Où ?	A partir de quelle position ?
Quand ?	A quel moment de la partie ?
Pourquoi ?	Avec quel objectif ?

Rappel :

- Le coaching désigne **l'intervention verbale d'un encadrant** auprès de son équipe pendant les **1 minute de jeu autorisée** depuis la chaise de coaching.
- L'encadrant doit être **diplômé et à jour de ses obligations** (recyclage, licence, etc.).

2. Qui peut coacher ?

Diplôme fédéral	Autorisé à coacher ?	Conditions
Initiateur	✓ Oui	Peut encadrer jusqu'à un certain niveau de compétition pour la catégorie jeune. Licence FFPJP à jour. Recyclage validé (si diplôme > 5 ans). Déclaré actif auprès de la FFPJP et soumis au contrôle d'honorabilité.
BF1	✓ Oui	Licence FFPJP à jour. Recyclage validé (si diplôme > 5 ans). Déclaré actif auprès de la FFPJP et soumis au contrôle d'honorabilité
BF2	✓ Oui	
BF3	✓ Oui	

Diplôme professionnel	Autorisé à coacher ?	Conditions
CQP mention pétanque	✗ Non	Peut encadrer des séances d'initiation et d'animation hors compétition .
DEJEPS perfectionnement sportif mention pétanque	✓ Oui	Licence FFPJP à jour. Déclaré actif auprès de la FFPJP et soumis au contrôle d'honorabilité

3. Sur quelles compétitions le coaching est-il autorisé ?

Compétitions Jeunes

Compétition	Coaching autorisé	Diplôme minimum requis
Championnat et qualificatifs départementaux	✓ Oui	Initiateur
Championnat départemental des clubs	✓ Oui	Initiateur
Championnat et qualificatifs régionaux	✓ Oui	BF1
Championnat de France	✓ Oui	BF1
Concours Départementaux/Régionaux/Nationaux Jeunes (hors finale du circuit national jeunes)	✓ Oui	Initiateur
Finale du Circuit National Jeunes	✓ Oui	BF1

Compétitions Adultes

Compétition	Coaching autorisé	Diplôme minimum requis	Attention
Championnat et qualificatifs départementaux	✓ Oui	BF1	
Championnat départemental des clubs	✓ Oui	BF1	
Championnat régional des clubs	✓ Oui	BF1	
Championnat de France Adultes	✓ Oui	BF1	Un élu du comité (non diplômé du BF1) peut accompagner l'équipe mais n'est pas autorisé à coacher.
Concours Départementaux/Régionaux/Nationaux	✗ Non		

Sur les compétitions citées ci-dessus et dans lesquelles le coaching est autorisée, un joueur ou une équipe peut bénéficier de l'apport (échange dans la limite autorisée) de son encadrant d'équipe (coach titulaire du BF1) **sans obligation de demander l'accord de l'arbitre, de l'équipe ou du coach adverse**. De plus un joueur ou une équipe peut bénéficier de l'apport de son coach (présence sur la chaise et intervention) **même si le joueur ou l'équipe adverse ne bénéficie pas** lors de cette même partie de la présence son propre coach.

4. Rôle du coach en compétition

Le coach lors de la partie accompagne le joueur dans l'**analyse et l'application de la stratégie** en temps réel, **motive et recentre** ses joueurs sous pression, aide à la prise de **décisions tactiques** pour optimiser les performances, **maintient la cohésion d'équipe** malgré les aléas du match et veille au respect des règles du jeu et du fair-play de ses joueurs.

Autorisations :

- Intervenir verbalement pendant la **minute de coaching autorisée** (depuis la chaise).

Interdictions :

- Coaching **hors de l'aire de jeu** (derrière les barrières)
- Intervenir **hors des temps réglementaires**.

5. Recyclage des diplômes

Obligation

La durée de **validité d'un brevet fédéral** (initiateur, BF1, BF2, BF3) est de **5 ans**. Pour repousser de cinq années supplémentaires cette validité, il faudra participer à un **recyclage** de la formation correspondante à son diplôme sans passer les épreuves de certification.

Attention le recyclage doit être **attesté au plus tard dans la cinquième saison après l'obtention du brevet fédéral** concerné (la date d'obtention du diplôme étant le point de départ des 5 ans).

Ce qui signifie que si vous avez obtenu votre diplôme

- Le 12/12/2020 vous devez effectuer votre recyclage avant le 12/12/2025
- Le 02/02/2021 vous devez effectuer votre recyclage avant le 02/02/2026

Un encadrant diplômé n'ayant pas participé au recyclage prévu par le présent règlement perdra les prérogatives de son diplôme, à savoir qu'il ne pourra pas accompagner « coacher » une équipe ou un joueur sur les compétitions.

Modalités de recyclage :

- Pas d'épreuve de certification, mais **attestation de participation obligatoire**.